

Séance extraordinaire du 2 décembre 2013



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE

Session spéciale du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 2 décembre 2013 à 19.00 heures.

Sont présents à cette session :

Siège # 1 Mme Lise Roy

Siège # 2 M. Richard Morin

Siège # 3 M. Michel Roy

Siège # 4 M. Paul Joly

Siège # 5 Mme Huguette Plante

Siège # 6 Mme Madeleine Fortin

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Rosaire Coulombe, maire suppléant.

Mme Huguette Plante, mairesse, assiste à la réunion et occupe le siège no 5

M. Marc-André Doyle, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette session.

1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

Cette séance n'a fait l'objet d'aucun avis public de convocation

2013-12 242 02 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

La procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance.

En conséquence,

Il est proposé par Mme madeleine Fortin et résolu à l'unanimité que les membres du conseil renoncent à l'avis de convocation.

Adoptée unanimement

2013-12 243 03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- **01** - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE
- **02** - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION
- **03** - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- **04** - ADJUDICATION DE L'APPEL D'OFFRES NO 131-15298-00
- **05** - URBANISME
 - **05.01** - REMBOURSEMENT DROITS DE MUTATION, M. KEVIN TRÉPANIÉR
 - **05.02** - REMBOURSEMENT DE DROITS DE MUTATION, 9165-3063 QUEBEC INC.
 - **05.03** - DEMANDE AU PROGRAMME DE REVITALISATION, M. MICHEL JACQUES
- **06** - VARIA
- **07** - PÉRIODE DE QUESTIONS
- **08** - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

Adoptée unanimement,

**2013-12
244**

04 - ADJUDICATION DE L'APPEL D'OFFRES NO 131-15298-00

Attendu que la municipalité de La Guadeloupe a procédé à un appel d'offres public concernant le dragage et le réaménagement des bassins tampons (no 131-152968-00);

Attendu le rapport d'ouverture de soumissions déposé devant ce conseil pour en faire partie intégrante de la présente résolution;

Attendu la vérification de conformité, effectuée par la direction générale, des documents de soumissions du plus bas soumissionnaire;

En conséquence:

Il est proposé par M. Paul Joly et résolu à l'unanimité:

- de retenir la soumission la plus basse au montant de 96,150.14\$, taxes incluses;
- d'adjuger le contrat de dragage et de réaménagement des bassins tampons à "Excavation Bolduc Inc."
- d'autoriser la direction générale:
 - à donner un mandat de sous-traitance, à une firme de laboratoire de sol, afin de caractériser avec plus de précision les sédiments du bassin # 1
 - à reprendre les discussions avec le village de St-Évariste afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser l'ancien site d'enfouissement pour l'épandage des sédiments

Adoptée unanimement

05 - URBANISME

**2013-12
245**

05.01 - REMBOURSEMENT DROITS DE MUTATION, M. KEVIN TRÉPANIÉ

Dépôt d'une demande de remboursement de droits de mutation conformément au programme de revitalisation 2010:

- M. Kevin Trépanier pour l'acquisition, en janvier 2014, d'un bloc appartement construit en 1945 et sis au 643, 8e rue Est. La transaction de vente n'étant pas complétée, le montant des droits de mutation est inconnu.

Attendu que le programme de revitalisation prévoit le remboursement des droits de mutation lors de l'acquisition d'un immeuble âgé dont l'année de construction inscrite au rôle est avant 1970;

Attendu que la demande répond aux exigences du programme de revitalisation;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité d'accepter la demande présentée et d'en effectuer le paiement une fois la transaction de vente complétée.

Adoptée unanimement.

**2013-12
246**

05.02 - REMBOURSEMENT DE DROIT DE MUTATION, 9165-3063 QUEBEC INC.

Dépôt d'une demande de remboursement de droits de mutation conformément au programme de revitalisation 2010:

- M. Martin Veilleux (9165-3063 Qc Inc) pour l'acquisition d'un immeuble résidentiel et commercial reconstruit partiellement suite à un incendie, en 1979, sis au 455, 14^e Avenue. Les droits de mutation s'élèvent à 1,677.00\$

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité d'accepter la demande présentée et d'en effectuer le paiement.

Adoptée unanimement.

**2013-12
247**

05.03 - DEMANDE AU PROGRAMME DE REVITALISATION, M. MICHEL JACQUES

Dépôt d'une demande de crédit de taxe concernant l'agrandissement d'une résidence unifamiliale.

M. Michel Jacques, pour sa résidence sise au 860 24e Avenue.

- La valeur de l'agrandissement, évalué par la MRC, est de 298,300\$.
- La demande de M. Jacques ne correspond pas aux critères du programme de revitalisation;

Attendu que le garage de la résidence est utilisé à des fins commerciales (entretien des véhicules de "Jacques & Frères");

Attendu que la demande de M. Jacques n'entre dans aucune catégorie du programme de revitalisation;

Attendu que l'investissement effectué par M. Jacques a augmenté considérablement la valeur de sa résidence;

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin et résolu à l'unanimité d'accorder à M. Michel Jacques un crédit de taxes **sur l'augmentation de la valeur foncière** de son immeuble, suite aux travaux d'agrandissement, selon les pourcentages suivants:

- 100% des taxes foncières en 2013
- 75 % des taxes foncières en 2014
- 50% des taxes foncières en 2015
- 25% des taxes foncières en 2016

Le premier versement pour l'année 2013 est de 4,027.05\$

Adoptée unanimement.

06 - VARIA

Aucun sujet.

07 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

**2013-12
248**

08 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu unanimement que cette session spéciale soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 19h20

Rosaire Coulombe, maire suppléant

Marc-André Doyle, dir. gén. & sec.